

Les recours en cas de mesures d'éloignement à l'égard des personnes étrangères détenues

Les réformes successives des politiques d'immigration ont tout particulièrement porté ces dernières années sur le recours accru à des mesures de contrôle et de coercition des personnes étrangères.

Les politiques affichées de lutte contre la délinquance se superposent aux politiques de lutte contre l'immigration pour ériger en objectif prioritaire l'éloignement des personnes étrangères ayant fait l'objet d'une condamnation pénale. Un quart des personnes détenues sont de nationalité étrangère et sont ainsi susceptibles de faire l'objet d'une mesure d'éloignement. Cela rend nécessaire pour les professionnel·les la maîtrise de la particularité du cadre juridique des mesures d'éloignement qui interviennent dans le contexte de la détention et de ses applications. Cette formation vise donc à développer les compétences des juristes et avocat·es en matière d'éloignement des personnes étrangères détenues.

Durée : 7.00 heures (1.00 jours)

Profils des stagiaires

- Avocat·es en droit pénal, droit pénitentiaire et/ou droit des personnes étrangères
- Juristes en point d'accès au droit dans les lieux de rétention

Prérequis

- Accompanyer ou défendre des personnes étrangères
- Connaître la base des mesures d'éloignements des personnes étrangères

Type de formation : Formation présentielle

Accessibilité de la formation

> La formation se déroule en présentiel, à Paris, dans des locaux adaptés aux personnes à mobilité réduite.

L'adresse exacte est précisée dans la convocation. Néanmoins, si, en raison de la situation sanitaire, le Gisti n'a pas la possibilité d'assurer la formation en présentiel dans des conditions satisfaisantes, il peut la proposer en distanciel. Dans ce cas, les personnes inscrites sont informées de ce changement de modalité et se voient offrir le choix de maintenir leur inscription, la reporter à une session ultérieure ou l'annuler tout-à-fait.

> Les inscriptions sont possibles jusqu'à un mois avant le début de la formation. Pour vous inscrire, merci de transmettre par mail ou par voie postale une fiche d'inscription dûment complétée. La fiche d'inscription est disponible sur notre site internet.

> Pour les personnes en situation de handicap, prenez contact avec Marie (formation@gisti.org), chargée de formation au Gisti et référente handicap, afin de vérifier ensemble que les moyens de la formation sont adaptés à vos besoins et permettre ainsi votre participation dans les meilleures conditions.

> Pour toute autre demande, prenez contact avec l'équipe formation du Gisti.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participant·es seront capables de:

- Identifier les différentes mesures d'éloignement intervenant dans le contexte de la détention
- Évaluer les possibilités de recours en cas de mesure d'éloignement

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'avocat·es spécialisé·es en droit pénal et droit des étrangers. Chacun·e intervient dans la thématique dont ils et elles sont experts et s'attachent à concevoir et animer des programmes au plus près de la pratique du droit et de ses évolutions.

Moyens pédagogiques et techniques

- Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques ainsi que d'études de cas pratiques. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et/ou de quiz afin de s'assurer de la compréhension et l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.
- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées. En présentiel, l'ensemble de ces ressources est distribué en format papier. En distanciel, elles sont mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage.
- En outre, certaines publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation, sont également fournies (remises sur place ou envoi par courrier en cas de formation à distance).
- En cas de formation à distance, la session se déroule sur la plateforme Big Blue Button, spécialement conçue pour l'animation de classe virtuelle et ne nécessitant pas de logiciels particuliers à télécharger par les stagiaires. Une assistance technique à la connexion est mise en place en amont et pendant la formation si les stagiaires disposent d'un équipement informatique et d'une connexion internet adaptés aux besoins de la visio-conférence.
- Les méthodes pédagogiques sont adaptées au mode distanciel. L'accent est d'avantage mis sur l'interaction et la participation des stagiaires au moyens de techniques d'animation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Une évaluation "à chaud" est réalisée à la toute fin de la formation, complétée par un questionnaire de post-formation envoyé aux stagiaires. Il permet d'évaluer leur niveau de satisfaction de la formation et d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation.
- Enfin, une évaluation "à froid" a lieu 3 à 6 mois suivant la fin de la formation. L'équipe pédagogique se saisit de l'ensemble des résultats afin d'améliorer les sessions suivantes.
- Une feuille d'émargement (ou un lien d'émargement numérique en cas de formation à distance) est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité.

Contenu de la formation

- **Matin :** Les différentes mesures d'éloignement
 - Distinguer les différentes mesures d'éloignement par l'autorité administrative : APEX, AMEX et OQTF
 - Focus sur les OQTF notifiées en détention : la procédure préalable
 - Focus sur les interdictions judiciaire du territoire français et leurs modalités d'exécution
- **Après-midi :** Les recours en cas de mesures d'éloignement
 - Saisine du Tribunal administratif en cas d'OQTF notifiées en détention
 - Les autres procédures devant les Tribunaux administratifs (recours au fond, recours en référé en cas de mesure d'expulsion)
 - Levée de l'interdiction judiciaire du territoire

Nota Bene: S'ils et elles le jugent nécessaire, les formateurs et formatrices pourront ajuster le contenu de la formation suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des participant·es.

Date de la dernière mise à jour du document : 9/09/2021